

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-038 DU 29 JANVIER 2007

Chargeant Soumanou SEIBOU TOLEBA, Ministre
Du Tourisme et de l'Artisanat de l'intérim de Monsieur
François Gbénoukpo NOUDEGBESSI, Ministre Délégué
chargé de l'Urbanisme, des Logements, de la Réforme
Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
Auprès du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret n°2006-613 du 19 novembre 2006, portant composition du Gouvernement ;
les décrets n°2006-622 du 29 novembre 2006 et n°2007-002 du 08 janvier 2007
qui l'ont modifié ;
- VU le Décret N° 2007-034 du 28 janvier 2007 chargeant Monsieur Pascal Irénée
KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, de l'intérim
du Président de la République pour compter du 28 janvier 2007.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter Vendredi 26 janvier 2007 au vendredi 14 février 2007, Monsieur Soumanou SEIBOU TOLEBA, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat est chargé de l'intérim de Monsieur François G. NOUDEGBESSI, Ministre Délégué chargé de l'Urbanisme, des Logements, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière auprès du Président de la République pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2007

**Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent
Le Ministre du Développement, de l'Economie et des
Finances assurant l'intérim**



Pascal Irénée KOUPAKI

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – CES 2 – HCJ 2 – PM 4 – MEHU 4 – SGG 4 –
DC/MIL - MINISTRES 23- DEPARTEMENTS 6 – JO 1.